



Menace de saisie mobilière dette RSI

Par **simsim66**, le **10/04/2016** à **20:23**

bonjour,

J'ai reçu ce samedi 9/04/2016 une lettre d'huissier me stipulant une saisie mobilière par rapport à une dette RSI à effet pour mercredi 13 avril. (je pense car dans la lettre il est juste noté mercredi après midi)

Ce parce que je n'est pas payé mes mensualités pendant 2 mois (février et mars), toutefois j'ai contacté l'huissier lui expliquant (documents pole emploi a l'appui) n'avoir eut aucun revenu (0 euros en février et 207 en mars). Mais j'ai repris le remboursement le 7 avril quand mon allocation pole emploi a repris de manière "normale". (tous les documents prouvant mon impossibilité à rembourser pour cette courte période ont été transmis à l'huissier)

Le fait est que je suis hébergé gracieusement et mon adresse est le domicile d'une tierce personne. J'aurais voulu savoir quels sont mes recours étant au chômage et n'ayant comme seul bien qu'une vieille caravane.

merci d'avance

Par **amajuris**, le **10/04/2016** à **20:46**

bonjour,

malheureusement le fait que vous n'avez eu aucun revenu, ne vous exonère pas de payer vos dettes.

vos recours c'est de négocier un échéancier avec l'huissier qui n'est pas obligé d'accepter. si l'huissier vient faire à votre domicile pour un inventaire de vos biens, votre hébergeur devra

prouver la propriété de ses biens.
salutations